



Info



Accueil Info Info Lorient Bretagne. L'État donne son feu vert au parc éolien flottant entre Belle-Île et Groix

Vendredi 21 mai 2021 14:40



Bretagne. L'État donne son feu vert au parc éolien flottant entre Belle-Île et Groix 1



L'État a donné son feu vert au projet de parc éolien flottant en Bretagne sud. © Archives DR

La décision a été publiée ce vendredi 21 mai 2021 au Journal officiel. Barbara Pompili, ministre de la Transition écologique, retient une zone de 130 km² pour le premier parc éolien en mer flottant d'une puissance d'environ 250 mégawatts, au large de Belle-Île et de Groix (Morbihan).

La décision intervenue le 18 mai, a été publiée ce vendredi 21 mai 2021 au Journal officiel. Barbara Pompili, ministre de la Transition écologique confirme la procédure de mise en concurrence lancée pour l'attribution d'un projet éolien en mer flottant d'une puissance d'environ 250 mégawatts, au large du sud de la [Bretagne](#).

Il est noté qu'une seconde procédure de mise en concurrence a vocation à être lancée ultérieurement pour un second projet d'une puissance maximum d'environ 500 mégawatts.

Newsletter maville

Abonnez-vous à la newsletter - Lorient

 Votre e-mail

Je m'inscris

Exprimez-vous ! 123

Football : Que pensez-vous du retour de Benzema chez les Bleus ?

L'info en continu

VIDÉO. Bretagne. « Venez...

21/05/21 - 20:03

Un homme de 78 ans tué par...

21/05/21 - 20:01

Régionales 2 021. Pour Lutte...

21/05/21 - 19:49

Langues régionales. La maire...

21/05/21 - 19:46

Riantec. L'association Les...

21/05/21 - 19:45

Toute l'info en continu

Infos les + lues

Infos les + commentées

N°1 **Une femme tue ses deux filles avant de se suicider**

N°2 **Port-Louis. Inondée, l'école Sainte-Anne doit fermer**

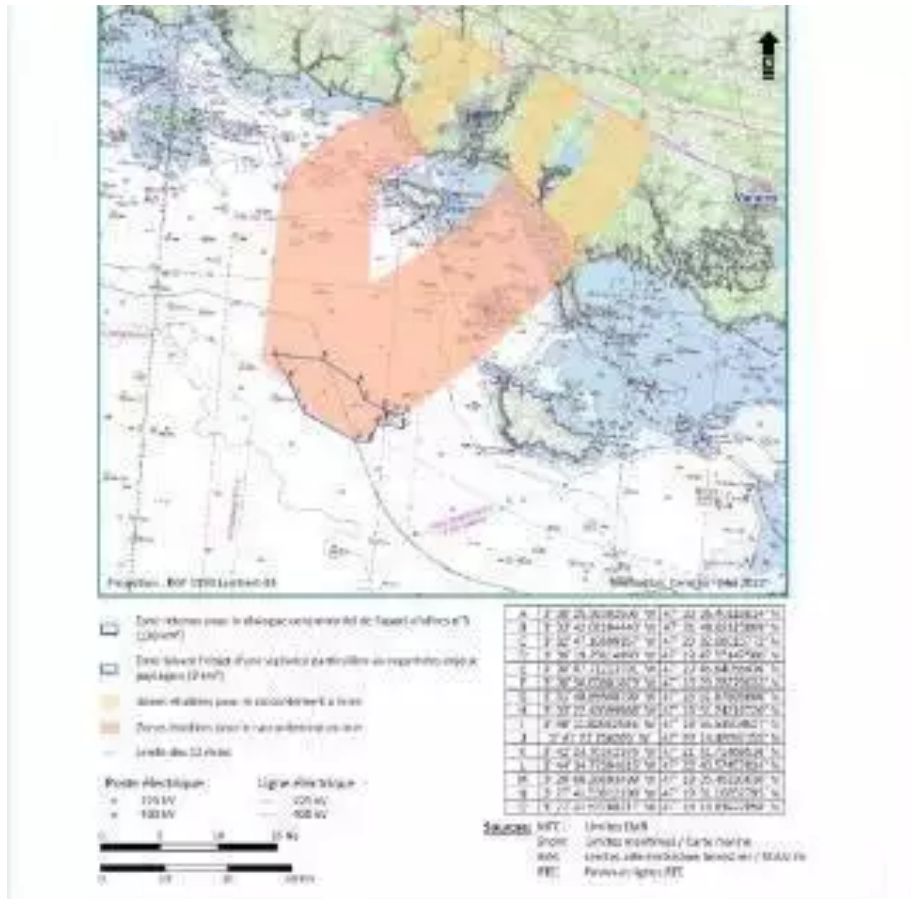
N°3 **Lorient. Que font les automobilistes pendant les...** 1

N°4 **Déconfinement. Les forains vont mener une opération...**

N°5 **Fonderie de Bretagne. Les grévistes bloquent la voie...**

Quiz et jeux





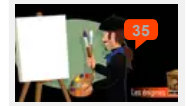
La zone retenue est d'une surface de 130 km², en zone économique exclusive, elle est matérialisée par les points A, B, C, D, E, F, G, H, I, J, K et L. © DR

La zone identifiée retenue est d'une surface de 130 km², en zone économique exclusive. « Elle sera progressivement réduite au cours de la procédure de mise en concurrence en tenant compte des résultats des études techniques et environnementales qui vont y être menées par l'État et RTE et de la poursuite de la concertation avec les usagers de la mer, en particulier les professionnels de la pêche, dans l'optique de faciliter la cohabitation des usages. La partie de la zone représentée avec des hachures fera l'objet d'une vigilance particulière au regard des enjeux paysagers depuis Belle île », est-il précisé.

Complétez cette suite logique :



Quiz. Il était une fois... 10 questions sur les contes



Enigme. Les 3 peintures primaires

Tous les quiz



Autres réactions...

Dans un communiqué Fabrice Loher, président de Lorient agglomération se félicite de cette décision et des retombées espérées « pour l'ensemble du territoire, notamment en termes d'emplois locaux et de recettes fiscales... Cela va amener Lorient agglomération, en concertation avec les acteurs de la pêche et de l'ensemble de la filière halieutique, à être un acteur de 1e rang dans le développement des énergies marines renouvelables et va contribuer de manière décisive à l'autonomie énergétique du territoire, participant ainsi activement aux ambitions énergétiques de la Bretagne. » À l'inverse, la Fédération les Gardiens du large qui regroupe plusieurs collectifs d'opposants n'entend pas renoncer à « dénoncer l'implantation d'éoliennes en mer, qu'elles soient proches ou loin des côtes. »

Ouest-France

Retrouvez d'autres actus sur les communes de :

Auray Le Palais Lorient

Donnez votre avis



Abonnez-vous 1^{er} mois offert Acheter le journal du jour

Les avis des internautes

* Votre commentaire...

* Votre email

Envoyer



Tonygip

Bravo, encore un paysage défiguré après nos campagne on s'attaque à la mer maintenant

Réagir à cet avis

Donnez votre avis



RUBRIQUES SITE MAVILLE

- Accueil
- Info
- Sport
- Restaurants
- Cinéma
- Sorties

- Jeux
- Shopping
- Météo
- Pratique
- Deal du jour

- Devenez annonceur
- Cookies
- Données personnelles
- Mentions légales
- Plan du site
- Contact
- Modifier le consentement

SITES OUEST-FRANCE

[Info](#) [Sport](#) [Restos](#) [Ciné](#) [Sorties](#) [Jeux](#) [Bons Plans](#) [Météo](#) [Pratique](#) 

Ouest-France Auto
Ouest-France Immo
Ouest-France Emploi
Ouest-France Solidarité

Comparateur Assurances
Infocale

[Angers](#) [Brest](#) [Caen](#) [Clermont-Ferrand](#) [Le Mans](#) [Lille](#) [Marseille](#) [Montpellier](#) [Nantes](#) [Nice](#) [Nîmes](#) [Quimper](#) [Rennes](#) [Toulon](#) [Tours](#) [Vannes](#)
[Dinan](#) [Fougères](#) [Guingamp](#) [Lannion-Perros](#) [Ploermel](#) [Pontivy](#) [Redon](#) [Saint-Brieuc](#) [Saint-Malo](#) [Vitré](#)



Les applications mobiles **Ouest-France** disponibles en téléchargement

maville

par



© Copyright maville.com | WEB66

